

Dans la province de Québec, ce sont les étudiants montréalais de l'Université Laval qui ont mis l'attention publique, sinon en alarme, du moins en éveil. Ils ont gagné leur point, les autorités ayant cédé, au moins temporairement, leur ayant fait grâce de la toque et de la toge, et obtempéré à leurs autres prétentions.

Tout le tapage que quelques journaux ont fait sur cet incident a inspiré au rédacteur du *Courrier du Canada* les réflexions qui suivent :

Nous voyons par les journaux de Montréal que les élèves insurgés de la faculté de droit persistent dans la position qu'ils ont prise.

Il nous paraît regrettable, et d'un fâcheux exemple, qu'une partie considérable de la jeunesse étudiante de notre ville-sœur manifeste un tel esprit d'indiscipline. Outre l'obligation de porter la toge et la toque, — que nous avons portées nous-mêmes et qui n'a jamais déshonoré personne — *les élèves se plaignent de la défense de fréquenter le théâtre et les clubs politiques.* Certes, s'il est des prescriptions sages dans le règlement universitaire, c'est bien celles dont on se plaint si amèrement. Le théâtre n'est une école de moralité pour personne, et quant aux clubs politiques, les hommes d'expérience savent s'ils sont un acheminement à la licence en droit !

Quiconque a souci des principes d'ordre et d'autorité, doit regretter la voie qu'un certain nombre de nos jeunes amis de Montréal ont prise.

On a voulu voir, dans cette agitation universitaire, des ficelles mises en jeu par des amis de l'École de Médecine. Rien n'est plus faux. Du reste, les jeunes *insurrectionnistes* [si, véritablement, ils méritent cette appellation !] ont fait eux-mêmes, par leurs protestations officielles, justice de cette accusation. Il est évident qu'ils ont agi de leur propre gré, qu'ils résistaient depuis longtemps déjà aux dispositifs du règlement leur interdisant le théâtre et les clubs politiques, leur commandant la toge et la toque, et que c'est la mise en demeure, ou peut-être la forme de cette mise en demeure, à eux adressée par M. le Recteur, de se conformer à certains dispositifs du Règlement, qui a été la cause unique de l'agitation dont ils ont donné le spectacle. (1)

Aux Etats-Unis, il y eu ces jours derniers, révélation de relations illicites entre M. Moss, président de l'université de l'Etat, à Blooming, [Indiana], et Miss Catherine Gayden, professeur de grec, dans la même université. Averti, le conseil des *trustees* a destitué miss Gayden. Les parents et amis de cette dernière demandent sa réinstallation, en promettant en son nom que, si

---

(1) S'il faut en croire certaines rumeurs publiées par le *Star* de Montréal, l'incident dont il vient d'être question n'est pas encore définitivement fermé. Il paraîtrait, d'après ces rumeurs, que M. le recteur Hamel veut maintenant retirer les concessions faites, et que les élèves insistent sur leur maintien et menacent de nouveau de quitter la succursale si elles ne sont pas maintenues. Nous signalons ces rumeurs sous toutes réserves.